

MA/sw

Berne, le 29 mai 1978

DROITS DE L'HOMMEProcès Orlov

Au Congrès annuel du parti socialiste suisse, à Bâle, le 20 de ce mois, le Chef du Département politique a déclaré notamment, "en tant que socialiste": "Il y a des condamnations qui honorent qui en sont frappés et qui jugent ceux qui les ont prononcées".

Auparavant, M. Aubert s'était prononcé en faveur d'une politique "la plus dynamique possible" et avait relevé que "les efforts sont à entreprendre dans les domaines des droits de l'homme et de l'aide au développement".

Ces déclarations ont rencontré peu d'écho dans la presse suisse et n'ont en tout cas pas été reprochées à son auteur.

En revanche, la condamnation d'Orlov a été vivement critiquée. Nous croyons utile de vous remettre à ce sujet quelques extraits caractéristiques de la presse suisse.

actualités

Le tsar a dit...

Que ne les a-t-on dénoncés, condamnés unanimement à gauche comme à droite ! Pour le grand public, les terroristes ce sont Baader, Meinhof, les Brigades rouges, Septembre noir... Un Etat s'ajoute à cette liste : l'URSS.

Hier, M. Youri Orlov entendit tomber la sentence. Sept ans de baigne auxquels succéderont cinq ans d'exil intérieur. Donc une condamnation à mort pour cet homme miné, âgé de 52 ans.

par Alain-Christian Wild

Membre correspondant de l'Académie des sciences d'Arménie, le condamné eut l'extrême mauvais goût de dénoncer les violations des droits de l'homme commises dans son pays. Tombant sous le coup de la loi sur « l'agitation et la propagande anti-soviétique », le criminel ne pouvait écopier que de la plus lourde peine. « Justice » est faite !

M. Orlov doit certainement être un poète ou un idéaliste. Un fou, en quelque sorte... comme disent là-bas les avocats des dissidents lorsqu'ils, soi-disant plaident.

Les pays occidentaux et M. Brejnev, eux, sont réalistes.

M. Brejnev se coiffe de la couronne de tsar, l'Europe s'incline.

M. Brejnev se mouche bruyamment dans les documents signés à Helsinki. L'Occident se bouche les

oreilles, plie l'échine. Avant de renoncer à prononcer, à Belgrade, les mots sacrilèges de droits de l'homme.

M. Brejnev, tout en préparant ses fusées intercontinentales à ogives multiples, se fâche contre la bombe à neutrons. M. Carter tremble et remet aussitôt en question son programme d'armement.

A-t-il besoin de sous ? Il court à Bonn où l'on déroule le tapis rouge, applaudit puis signe ces accords économiques dont il a tellement besoin.

Fatigué par tant d'activités et par cette fameuse maladie qui le ronge, M. Brejnev rentre alors dans ses pénates et vous fait condamner quelques dissidents dans les conditions les plus illégales : interdiction aux proches de l'accusé d'entrer au tribunal, de même aux juristes étrangers ; avocats récusés s'ils veulent réellement assumer un rôle de défense...

Ce n'est pas beau d'ainsi bafouer une Constitution - très libérale, comme disent nos populistes suisses - que l'on vient à peine d'élaborer. Mais qu'importe. M. Brejnev ne cache pas son jeu. C'est le moins qu'on puisse dire, après Belgrade.

En Occident, on a bien d'autres terroristes à fouetter. Et puis il y a, chez nous, l'affaire du fluor en Valais, la guerre des raviolis. Alors, Orlov... !

A.-C. W.

Moscou : la guerre ?

Le procès de Youri Orlov est une insulte lancée par les Soviétiques à la face de l'Occident. En condamnant le dissident à la peine maximale, Moscou a clairement démontré qu'il n'entend aucunement tenir compte des requêtes des gouvernements occidentaux, des protestations de l'opinion occidentale comme de celles des pacifistes européens. Il a clairement montré que l'Acte final d'Helsinki n'est qu'un chiffon de papier et que les Soviétiques ne tiennent pas leurs engagements.

Dès lors, les Occidentaux ne peuvent se sentir délivrés de leurs obligations d'Helsinki, c'est-à-dire ne plus reconnaître le statu quo territorial en Europe. L'Occident n'a guère de moyens de pression ou de représailles sur les Soviétiques, qui, à la limite, peuvent se sentir assez forts pour se passer des Occidentaux. Mais le coup ainsi donné à la détente risque d'aggraver le gel présent des relations entre l'Est et l'Ouest pour, dans le contexte des interventions soviéto-cubaines massives en Afrique, nous rapprocher d'un climat de guerre froide à ses heures les plus graves.

L'équipe dirigeante du Kremlin confirme ainsi son durcissement à l'égard de la contestation en même temps que sa ligne ultra-conservatrice, au point que l'on peut se demander de quel poids dispose encore Brejnev face aux idéologues, aux militaires et au KGB.

Mais si les dissidents passent, la dissidence reste et même s'étend. Et la parodie du procès d'Orlov, dans des conditions d'humiliation pires que celles décrites par Kafka, ne peut que renforcer un certain nombre de gens courageux dans les pays de l'Est à prendre le chemin de la dissidence.

Blaise Lempin

LE GLAS D'HELSINKI

LA condamnation scandaleuse, cette semaine à Moscou, par des juges indignes, de Youri Orlov, le fondateur du groupe de surveillance de l'application des accords d'Helsinki, sonne peut-être le glas d'une certaine idée de l'Europe. La conférence d'Helsinki avait pu faire illusion. Aujourd'hui, on est fixé. Les Soviétiques ne retiennent plus de l'acte final que les dispositions fixant le statu quo politique du continent et l'article établissant la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats signataires. L'article sur le respect des droits de l'homme ne les concerne apparemment pas.

On avait pu croire un instant que les Soviétiques allaient tenter d'offrir un visage plus hu-



PAR
Jean
Gaud

main, plus ouvert à l'opinion publique mondiale; qu'ils prêteraient une oreille sinon plus complaisante, du moins plus tolérante à leurs contradicteurs de l'intérieur et de l'extérieur. Pour tout dire qu'ils se souciaient au moins un peu de leur image extérieure!

Quelle erreur! Tout l'indique, le Kremlin et ses servants se moquent complètement de ce que l'on peut bien dire d'eux dans le monde. Ils prétendent détenir la Vérité, ou au moins les informations qui devraient leur permettre d'agir pour le bien de leurs peuples.

D'une part, les juges d'Orlov ont complètement ignoré les appels à la clémence que leur avait adressés l'Occident; d'autre part, le jugement du contestataire soviétique a eu lieu en vase clos, complètement et délibérément coupé de ses racines « internationalistes », à savoir justement les références à Helsinki et au mouvement des droits de

l'homme. Moscou savait qu'en agissant ainsi il encourrait un plus grand opprobre international qu'en laissant Orlov continuer sa « propagande antisoviétique ». Et pourtant, il l'a fait, espérant ce faisant, et peut-être avec raison, couper court à toute contestation de quelque nature qu'elle fût. La condamnation d'Orlov est le fruit d'un calcul de nature tactique comme tout ce que font les gens du Kremlin.

Depuis la création de l'URSS, et sous l'apparence trompeuse d'un Etat de droit tatillon et sermonneur, les dirigeants de ce pays ne croient en fait qu'à une chose: à la politique de force, à l'objectif à atteindre sans souci des jugements de valeur portés en Occident. On l'a vu en Tchécoslovaquie, on le voit maintenant en Afrique.

De même, les dissidents sont condamnés parce qu'ils doivent être condamnés politiquement et non parce que l'on a des charges juridiquement valables à mettre en avant. D'abord l'objectif. Quant à la justification, on s'en moque.

Il est étonnant de constater que ce pays, berceau de la révolution et qui n'oublie jamais d'utiliser dans son jargon politique le concept de « l'internationalisme prolétarien », est devenu le plus fermé, le plus nationaliste du monde.

Les idées de l'extérieur ne passent pas la frontière: elles s'arrêtent aux portes des tribunaux ou des centres de décision politiques. La population soviétique est condamnée à vivre dans l'ignorance de ce qui se passe réellement dans le monde. Et chez elle...

C'est d'autant plus navrant et incompréhensible que les Soviétiques pourraient avoir un rôle positif à jouer sur la planète, à tout le moins un rôle autre que celui de semeur de rébellions dans les pays du tiers monde. Faut-il attendre la disparition progressive des vieillards du Kremlin pour voir souffler un vent nouveau sur la place Rouge? Peut-être.

J. Gd

Inexorable répression

Le procès du dissident soviétique Youri Orlov, fondateur et président du groupe de surveillance de l'application des accords d'Hel-sinki, doit s'ouvrir aujourd'hui à Moscou. Il risque sept ans de camps de travail. MM. Alexandre Guinzbourg et Anatoli Chtcharanski attendent, quant à eux, en prison depuis plus d'un an la date de leur jugement. Ainsi se poursuit le démantèlement du groupe soviétique de défense des droits de l'homme.

Les efforts occidentaux pour que les Soviétiques atténuent leur répression, respectent les droits de l'homme et les minorités nationales paraissent vains. Il est clair que l'Allemagne fédérale accueille avec plaisir et que personne ne songe à renoncer à une fructueuse coopération économique. Quant à la conférence de Berlin terminée, notre principal moyen de pression, trait pourtant d'ordre économique, l'intermédiaire des travaux de la Commission des Nations Unies pour l'Europe à Genève, soit au sein des rapports interétatiques.

L'économie soviétique compte sur le commerce avec l'Occident. Celui-ci lui apporte la technologie, la connaissance des méthodes de gestion, les capitaux qui lui font défaut, les devises dont elle a besoin pour équilibrer son commerce extérieur et acheter des biens d'équipement.

Mais les milieux économiques occidentaux paraissent opposés à de telles pressions, parce que le commerce avec les pays de l'Est est souvent source de profit. Ils enlèvent ainsi aux gouvernements les moyens de défendre les valeurs démocratiques qui sont notre acquis le plus précieux face aux régimes communistes.

Blaise Lempen

Juri Orlows Verurteilung

Schauprozess

Die Farce des Moskauer Orlow-Prozesses bringt neben den tragischen Folgen für den Betroffenen und seine Angehörigen einen grossen Vorteil mit sich: Sie entblösst den sowjetischen Unrechtsstaat auf eine Weise, wie kein Aussenstehender es vollständiger hätte tun können.

Die Entblössung muss gewollt sein, denn die Prozessführung war geradezu darauf angelegt, für jedermann klarzumachen, dass für den Kreml Macht vor Recht geht. Der Orlow-Prozess war in diesem Sinne die bewusste Rückkehr zum inszenierten Schauprozess, von seinen stalinistischen Vorbildern nur dadurch unterschieden, dass sich der Angeklagte nicht selber beschuldigte. Eine Abweichende Gesinnung bleibt aber ein krimineller Akt in der Sowjetunion.

Schon an der Belgrader KSZE-Folgenkonferenz hatten die sowjetischen Vertreter klargemacht, dass die Menschenrechte kein Objekt des internationalen Rechts bleiben sollten. Der Fragenkomplex wurde vom Tisch gewischt — jetzt verschwinden in der Sowjetunion jene hinter Schloss und Riegel, die sich darauf berufen.

Der Vorgang ist keine interne Angelegenheit der Sowjetunion. Das werden wohl schon bald Moskaus Satellitenstaaten in Osteuropa zu spüren bekommen: denn was die Vormacht tut, ist obligatorisches Leitbild für die andern.

Doch auch der Westen kann sich nicht nur dankbar für die Aufklärung zeigen, dass er in Helsinki mit einem Partner Europa-Kumpanei getrieben hat, der jedem europäischen Rechtsbewusstsein ins Gesicht schlägt. Die Unterschriften unter den Schlussakten sind in Belgrad von allen Seiten als gültig erklärt worden. Solange ein Staat die seine nicht zurückzieht, muss er für die Erfüllung der eingegangenen Verpflichtungen eintreten — oder an die Erfüllung erinnert werden. Zumindest solche Belehrungen im ABC des Rechts sollte die Macht der sowjetischen Menschenrechtsanalphabeten nicht verhindern können, falls sich der Westen nicht auch auf jene Vorleistungen besinnen will, die er für die nicht erfüllten Gegenforderungen im humanitären Bereich zugesagt hat.

Erwin Märki

Les dupes d'Helsinki

Le
commentaire
de Jean-Yves Dumont

Sept ans de «goulag» pour le physicien Youri Orlov, l'un des cofondateurs à Moscou du groupe de surveillance de l'application des accords d'Helsinki.

Trois ans de «goulag» seulement, une peine «légère» selon l'agence Tass, pour deux membres géorgiens du même groupe qui auraient plaidé «coupable» et exprimé leur «repentir».

Un an de «goulag» pour l'un des animateurs du nouveau «syndicat libre» récemment créé en URSS.

Le pouvoir judiciaire — peut-on parler de justice? — soviétique se déchaîne ces jours-ci contre les dissidents de tout bord. Mais si les «juges» de Moscou ou de Tbilissi, d'Ukraine ou de Biélorussie s'en donnent à cœur joie en se vautrant dans la répression, ils n'ont pas encore réussi à étrangler une contestation qui fait tache d'huile, aussi bien en Union soviétique que dans ses «colonies» d'Europe de l'Est.

Certes, en affichant un souverain mépris pour les valeurs humaines, en recourant aux méthodes les plus éprouvées pour tenter d'extorquer un semblant d'«aveu», en condamnant à des peines d'une sévérité folle des hommes courageux dont le seul «crime» est d'exiger de leur gouvernement le respect d'accords internationaux librement signés, les autorités soviétiques tentent d'étouffer une opposition intérieure qui a de quoi inquiéter.

Mais ce n'est pas en marchant sur les pas de Staline, en se livrant à des parodies de procès, en privant la défense de témoins ou en sélectionnant le public et les juges

que les nouveaux tsars du Kremlin assiéront leur légitimité.

Au contraire, le sentiment de révolte qu'inspire leur sinistre besogne ne peut qu'élargir le fossé qui sépare ces peuples de leurs dirigeants. Des peuples se refusant à partager une honte qui retombe malgré tout sur l'ensemble de l'humanité. Ainsi, aussitôt connue la condamnation de Youri Orlov à la peine maximale, un nouveau mouvement dissident, animé par une vingtaine de jeunes intellectuels polonais, se lançait dans la mêlée et annonçait son intention de se libérer «de toute tutelle politique ou idéologique».

Devant ces violations évidentes des dispositions de l'acte final d'Helsinki et face au refus obstiné des régimes communistes est-européens de s'humaniser, comment réagissent les partenaires occidentaux de ces Etats totalitaires?

Au-delà des tentatives d'explications alambiquées des différents partis communistes, qui préfèrent appliquer, le plus souvent, le principe très commode de la non-ingérence, certains gouvernements sont allés jusqu'à manifester officiellement et parfois sévèrement leur désapprobation devant ces procès indécents. C'est notamment le cas des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne fédérale et des Pays-Bas.

D'autres signataires du contrat passé à Helsinki, comme la Suisse, ont préféré se cantonner, jusqu'à ce jour, dans un silence prudent, certes, mais équivoque. Prendront-ils le train en marche ou se borneront-ils à jouer les dupes?

J.-Y. D.

Der Geist von Helsinki

Die Sowjets haben den Zeitpunkt des Prozesses gegen den Physiker Orlow gut gewählt, ist man zunächst zu denken geneigt: Das Helsinki-Folgetreffen von Belgrad, wo Ost und West die Fortsetzung der «Détente» in Europa und grössere menschliche Freizügigkeit über die Blöcke hinweg bekräftigen wollten, liegt schon einige Zeit zurück. Zudem hat die von Präsident Carter entfachte Menschenrechtskampagne ihren Elan verloren. Die USA bemühen sich sichtlich um eine bessere diplomatische Verständigung mit Moskau, und die öffentliche Meinung im Westen ist der osteuropäischen Dissidenten-Schicksale bald einmal überdrüssig geworden. Wer dachte in letzter Zeit schon noch an die «Charta 77» in Prag? Oder an die Regimekritiker in der Sowjetunion, die in Untersuchungshaft auf ihren Prozess warteten?

Andererseits begann das mit einer drakonischen Strafe abgeschlossene Verfahren gegen Orlow wenige Tage nach Breschnews publizitätsträchtigen Auftritt in der Bundesrepublik, wo die sowjetische Seite alles daran gesetzt hatte, den Geist der Entspannung und der Freundschaft heraufzubeschwören. In der feierlichen Schlussklärung waren Gast und Gastgeber u.a. übereingekommen, über konkrete Fortschritte bei der Verwirklichung der Helsinki-Schlussakte in Kontakt zu bleiben.

Wo bleibt denn die Vertrauenswürdigkeit solcher Deklamationen, wenn die eine Seite wenig später ein Urteil gegen einen politisch Andersdenkenden fällt, das gegen die Uebereinkunft von Helsinki und den Geist der Entspannung ganz klar verstösst? Orlows «Verbrechen» war es ja gerade, für die Respektierung und Anwendung der Helsinki-Bestimmungen im eigenen Land einzutreten.

Wie will denn ein Breschnew die Glaubwürdigkeit seiner Entspannungsbemühungen rechtfertigen, wenn die eigene Politik zuhause oder auch auf afrikanischen Kriegsschauplätzen eben diese Bemühungen verhöhnt? Hat etwa der kränkliche Greis, mit dem in der UdSSR ein auffälliger Personenkult getrieben wird, nicht mehr bei allen Entscheidungen des Kremls das letzte Wort? Dient der zum abgeklärten Staatsmann und sowjetischen «Vater der Entspannung» Hochstilisierte den eigentlichen Machthabern im Politbüro, die vielleicht bereits seine Nachfolge regeln, mehr und mehr nur als aussenpolitisches Aushängeschild? Oder rechnet er als Zyniker, dass Dissidentenprozesse die eigene Westpolitik nicht eigentlich behindern, weil es bei einer kurzatmigen Protestwelle bleibt?

Zweifellos ist das harte Vorgehen des mächtigen Sowjetsstaates gegen das Häufchen aktiver Regimegegner ein Zeichen grosser Schwäche. Aber für die zu langen Lagerstrafen Verurteilten bildet diese lapidare Feststellung einen äusserst schwachen Trost, umso mehr, als die sowjetische Diktatur trotz der seit einigen Jahren zu beobachtenden Schwächesymptome kaum Zersetzungstendenzen erkennen lässt. Im Gegenteil: das Urteil gegen Orlow zeigt, dass eine noch so sachte echte Liberalisierung ganz und gar nicht bevorsteht.

wh.

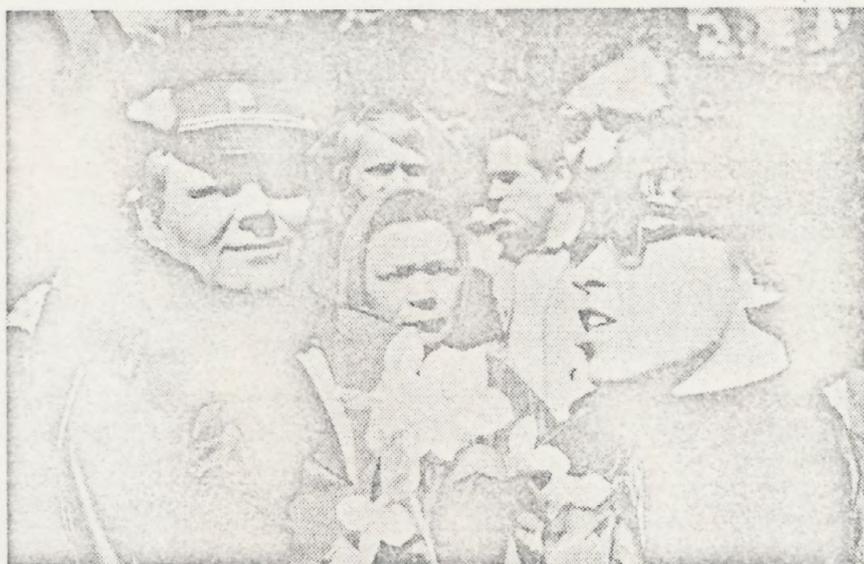
Schauplatz der Aktualität: der Orlow-Prozess

Ausländisches Interesse schützt nicht vor Strafe

Die «Enttabuisierung» des lange Zeit beinahe «unberührbaren» Physikers und Systemgegners Andrei Sacharow, von diesem möglicherweise selbst gewollt, macht Fortschritte. Sacharows Festnahme bestätigte den Eindruck, den erste Analysen des Prozessverlaufs in Sachen Juri Orlow hinterlassen mussten: Die Behörden wollen sich von niemandem mehr ihr Verhalten vorschreiben lassen – weder von inländischen Kritikern noch gar vom Ausland. In Moskau war dieser Tage die inoffizielle Vermutung zu hören, es würden wohl «einige» der noch anstehenden Prozesse durchgeführt werden. Trifft dies zu, wäre damit eine ziemlich direkte Absage an weitere Rücksichtnahmen auf Erwartungen oder Stimmungen im westlichen Ausland ausgesprochen – womit zugleich die Frage beantwortet wäre, warum man sich in Moskau diesen Prozess gegen einen nach allen objektiven Massstäben recht tadelsfreien Angeklagten und dazu noch in einer ausserpolitisch labilen Situation leisten zu können glaubte.

Kreislauf mit Rückkoppelungen

Eine zweite Teilantwort darauf liegt in der von Staatsanwaltschaft und Gericht gewählten Verfahrensweise gegen den Physiker Juri Orlow: Die Helsinki- und Bürgerrechtsproblematik, die nach Orlows Vorstellungen auch Gegenstand seines Prozesses und seiner Erklärungen vor Gericht werden sollte, wurde umschifft. Kühl machten die Ankläger es sich zunutze, dass Orlow in einzelnen seiner Behauptungen Opfer jenes seltsamen «Rückkoppelungsprozesses» geworden war, den auch ausländische Beobachter in Moskau stets zu fürchten haben: Von den zahlreichen und zumeist unüberprüfbar Gerüchten über Vorkommnisse im Land nehmen einzelne ihren Weg ins westliche Ausland, werden von dort aus via Radio zurückgestrahlt, von interessierten sowjetischen Hörern aufgegriffen und weitergegeben, kommen danach als bereits halbwegs gesicherte Tatsachen in den Westen zurück und gehen schliesslich nach mehrmaligem Kreislauf als dokumentierte Fakten in die Literatur oder wenigstens in die politische Tagespolemik ein. Auf diese Weise waren auch Orlow offenbar eini-



Irina Orlova (rechts) vor dem Gerichtsgebäude, in dem ihr Mann zu sieben Jahren Gefängnis verurteilt wurde. (Bild AP)

ge Missgriffe unterlaufen, die nun quasi zum Hauptgegenstand des Verfahrens wurden: Zeugen marschierten auf, um zu bestätigen, dass es weder den sagenhaften Dockerstreik im Hafen von Riga noch die anschliessenden Verurteilungen gegeben hatte oder dass Orlow teilweise falsche Informationen über Emigrations- oder Gerichtsfälle verwendet habe.

Von hier bis zum Vorwurf der «bewussten Lüge» in staatschädigender Absicht war es nur noch ein ganz kleiner Schritt. Wann immer der am ersten Tag noch frische, aber dann durch den Zeugenaufmarsch offenkundig stark entnervte Angeklagte zu grundsätzlichen politischen Ausführungen ansetzen wollte, konnten sie als «nicht zur Sache gehörig» unterbrochen werden.

Im Gegensatz zu Orlow, der gemeinsam mit seinem Verteidiger Schalman auf Schuldlosigkeit plädierte, waren die beiden Angeklagten im Tifliser Parallelprozess, Zwiad Gamsachurdia und Merab Kostawa, laut offizieller Mitteilung geständig. Offenbar waren auch ihnen in erster Linie Falschinformatio-

nen und ihre Weitergabe an westliche Journalisten zur Last gelegt worden.

Warnung an innere Gegner

Wäre den Behörden irgend etwas an der Meinung des Auslands gelegen gewesen, so hätten sie sich zumindest um den Anschein von Oeffentlichkeit der Verfahren bemüht. Die von Tag zu Tag gereiztere Abwehr gegen ausländische Reporter vor dem Gerichtsgebäude von Ljublino, die Konfiskation der Notizen und Tonbandaufzeichnungen von Ehefrau Nina Orlova aus dem Gerichtssaal, die Verweigerung von Entlastungszeugen, das Fernhalten von Sympathisanten durch Haus- oder Justizarrest und zum guten Schluss die prompte Antwort auf eine gezielte Ordnungswidrigkeit Sacharows zeigten, dass die Warnung an innere Gegner für die Justiz Vorrang hatte. Das Ausland spielte nur insofern eine Rolle, als den Dissidenten bedeutet wurde, dass auch aktives Interesse von jenseits der Grenzen vor Strafe nicht schützt.

Uwe Engelbrecht, Moskau